

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2020010224</i>	<i>03/06/2020</i>

Référence de la décision : A/CT/2020-06-053

Délivrance d'un certificat de sécurité unique à Transifer :

A été délivré, à la demande de la société Transifer, un certificat de sécurité unique dont le domaine d'exploitation est limité au territoire national, afin de pouvoir assurer des services de transports de marchandises, y compris la circulation de matériel de travaux et de marchandises roulantes mais à l'exclusion du transport de marchandises dangereuses et du transport exceptionnel sur le réseau du système ferroviaire tel que défini à l'article 1er du décret n° 2019-525 relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire et modifiant ou abrogeant certaines dispositions réglementaires, à l'exception des lignes à grande vitesse et des ports.

Ce certificat de sécurité est valable jusqu'au 3 juin 2025.